

Arrêté

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

IUSTI TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
sur la commune de Pregny-Chambésy

du 15 février 1966

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Pregny-Chambésy en
séance du 20 décembre 1965, proposant au Conseil d'Etat de donner :

Le nom de :

"Chemin des Geais" au chemin privé sans issue partant du
chemin des Crêts de Pregny;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat
le 28 janvier 1966;

vu le préavis favorable du service du plan d'aménagement;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octo-
bre 1931,

ARRÊTÉ :

Il est donné :

Le nom de "Chemin des Geais" au chemin privé, sans issue,
partant du chemin des Crêts de Pregny. (Feuille 31 du cadastre). ✓

Communiqué à :

Travaux 8 ex.
Sautier 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

J. Halland